



Monsieur le Recteur,

Je débute cette déclaration préalable par deux points d'alerte.

En premier lieu, le CTA se réunit alors que **les Directeurs Académiques des Services de l'Education Nationale (DASEN) de l'académie de Bordeaux viennent d'annoncer dans plusieurs établissements scolaires des suppressions de postes d'assistants d'éducation ou d'assistants pédagogiques pour la rentrée 2013.**

Pour la section régionale UNSA Education Aquitaine, ces décisions sont incompréhensibles. Les assistants d'éducation sont des personnels indispensables au bon fonctionnement des établissements. La circulaire de rentrée note « *qu'un climat scolaire serein est indispensable au bon déroulement des apprentissages et au bien être des élèves* ». La présence des AED auprès des élèves y contribue fortement, en particulier dans les établissements les plus en difficulté.

Et ce ne sont pas les EAP (Emplois d'Avenir Professeur) qui compenseront leur absence. Ces personnels n'ont ni les mêmes missions ni les mêmes horaires de service.

Nous sommes d'autant plus surpris que le CTA du 29 mars a été consulté sur une répartition des moyens en personnel de surveillance. Heureusement que notre fédération a demandé que ce point soit inscrit aujourd'hui à l'ordre du jour. En effet, ces mesures n'ont pas fait l'objet d'une quelconque consultation des instances. Nous ne connaissons d'ailleurs toujours pas à cette heure le volume des suppressions.

La section régionale UNSA Education Aquitaine demande le maintien de ces postes dans notre académie.

Le second concerne l'organisation calamiteuse des concours réservés. Alors que ceux-ci avaient fait naître beaucoup d'espoir chez nos collègues contractuels, nombre d'entre eux en ressortent avec un sentiment de frustration voire de spoliation devant l'avalanche de couacs en tous genres qui ont été constatés. Nous avons demandé au ministère la remise à plat de l'organisation de ces concours pour les sessions à venir. Nous vous demandons, Monsieur le Recteur, de tout mettre en œuvre pour que les collègues puissent se voir remboursés des frais engagés pour se rendre aux épreuves d'admission.

Ces questions qui surgissent en cette fin d'année scolaire, se font dans un climat général qui alterne pour les personnels des nouvelles positives avec des annonces plus inquiétantes.

Parmi les points positifs, figure le protocole sur les mesures catégorielles que notre fédération a signé. Dans un contexte budgétaire difficile, l'effort portera sur l'amélioration des plus basses



UNSA Education Aquitaine 33bis rue de Carros 33800 BORDEAUX

Plus forts ensemble!

Tél. : 05.57.59.00.38 • www.unsa-education.org • aquitaine@unsa-education.org



rémunérations, notamment celles des personnels administratifs de catégories C et des contractuels, sur le rapprochement des rémunérations des différents corps d'enseignants et d'éducation, par la création d'une indemnité pour les professeurs d'école et par le rapprochement des taux de promotion de toutes les catégories d'enseignants, et enfin sur la valorisation des parcours professionnels de tous les personnels dans la perspective des discussions à venir sur l'évolution des missions et des métiers.

Concernant les annonces inquiétantes, la ministre de la fonction publique Marylise Lebranchu a annoncé, le 18 juin, que le gouvernement avait le choix de ne pas « dégeler » le point d'indice en 2014. Pour l'UNSA, le gel du point d'indice pour une quatrième année consécutive serait inacceptable. Si les agents publics ne nient pas l'existence de la crise que traverse notre pays, ils en subissent aussi les effets. L'UNSA tient solennellement à rappeler que le gouvernement prendrait le risque d'un conflit avec tous les agents publics s'il ne changeait pas d'avis.

Le dossier des retraites est à la une des médias. Après le rapport Moreau des clarifications sont nécessaires. Le réalisme doit, pour l'UNSA, être au rendez-vous. Les caractéristiques propres aux différents régimes ne peuvent ainsi être ignorées, ce qui interdit de plaquer artificiellement tout critère de l'un sur le fonctionnement de l'autre. A ce titre, concernant la Fonction publique, le rapport Moreau indique que la règle actuelle, si elle n'avantage pas les fonctionnaires en termes de taux de remplacement, nuit à la compréhension que peut en avoir l'opinion. Pour l'UNSA, ce dernier argument n'est pas recevable. Dans un système dépourvu de retraites complémentaires obligatoires et où les primes, que beaucoup ne touchent pas, n'ouvrent pas droit à pension, l'allongement de la période de référence baisserait lourdement le montant des pensions. Ce serait inacceptable. Pour l'UNSA, le maintien du calcul sur les six derniers mois d'activité est clairement le plus équitable.

Je souhaite terminer cette déclaration par la situation dans les services de l'académie de Bordeaux. Vous le savez, Monsieur le recteur, notre fédération a conduit une enquête auprès des personnels. Nous aurons l'occasion de vous présenter notre analyse syndicale. Mais dès aujourd'hui, l'UNSA Education tient à vous alerter sur la surcharge de travail supportée par les personnels. Plus de la moitié indiquent en effet que la charge de travail est trop lourde et ne peut être réalisée qu'en faisant des heures supplémentaires ou en réduisant la qualité ou pour certains agents en ne pouvant y faire face. Nous attendons une vraie prise en charge de cette question.

Pour les élus UNSA Education au CTA,
Yannick LAVEQUE
Secrétaire régional



UNSA Education Aquitaine 33bis rue de Carros 33800 BORDEAUX

Plus forts ensemble!

Tél. : 05.57.59.00.38 • www.unsa-education.org • aquitaine@unsa-education.org